

Compte rendu de la réunion du 30 mars 2012

1. Mouvement des bénévoles

Pierre Dufour remplace Joselyne Bellaïche pour la fonction de trésorier.

Marjorie et Claude Loustalot cèdent leur place pour le contrat brebis. La famille Graumer - Lelièvre va les remplacer.

2. Contrats

La signature des prochains contrats se fera les 25 mai et 1^{er} juin de 19h15 à 20h15 sous la halle de la mairie

Infos diverses sur les contrats :

Bœuf, moutonné, agneau de lait et veau : Pas d'info

Brebis : Pas d'info

Caillé de brebis : Pas d'info

Chèvre : L'augmentation a été faite lors du dernier contrat.

Haricot maïs : Rien à signaler.

Lait et laitages

La productrice, Maryse Biscar annonce 3 absences : 2 en août, les semaines 34 et 35 (24 et 31 août) et la dernière semaine de décembre.

Légumes

Nous n'avons pas augmenté au dernier contrat car certains avaient pris un contrat de 9 mois et nous avons reporté l'augmentation à juillet 2012. Le prix du panier sera de 13 euros.

Miel

Le producteur fera plus de distributions dans l'année.

Œufs

Les producteurs ont dû déménager cette année et refaire un poulailler. L'alimentation est prise en partie chez Claude Loustalot pour le maïs bio. Pas d'info sur le prix.

Pain

Le boulanger voudrait alterner la distribution des brioches : une semaine pour la moitié des contrats et une pour l'autre moitié.

Claude Loustalot a planté deux variétés de blé. Il est prévu que Philippe teste la farine de Claude.

Pêches : Pas d'info à ce jour.

Pommes- Kiwis- Jus de pomme

Les pommes sont prévues pour septembre, les kiwis pour octobre. Il y aura peut-être du jus de pommes bio en janvier.

Porc

Il n'y aura plus de côtes ni de coustou. Ni de pâté au piment d'Espelette.

Des changements dans le contenu des barquettes : Il y aura du jambon blanc et du sauté qui remplacera les côtes. Une nouveauté : 1kg saucisses + 1kg chipolatas à 17 euros

Primeurs Il y aura du retard pour les petits pois à cause du gel.

Jean Paul Sigail souhaite élargir son offre : il pourrait proposer des légumes en grosse quantité (contrats de 5 kg) pour faire des conserves(de tomates par exemple). Il faudra voir avec le producteur du panier de légumes pour qu'il n'y ait pas de problème de concurrence.

Raisin

Mêmes variétés que l'an dernier. Le producteur proposera deux tarifs :

3 euros le kilo (non triés) et 3,5euros pour les raisins triés.

Jus à 3 euros comme l'an dernier. Confiture (370g) à 4 euros le pot.

Volailles : Pas d'info à ce jour

Chaque responsable de contrat prépare son contrat en prévoyant le calcul de la TVA à 5,5% sur le reçu du producteur. (Rappel de la formule : TVA = total moins total/divisé par 1.055)

N'oubliez pas de demander au producteur s'il a des dates d'absences, s'il compte augmenter ses tarifs, s'il a des remarques à faire.

Merci de nous en faire part pour ceux qui n'ont pas pu donner les infos à la réunion .

Les contrats sont à envoyer pour le 11 mai dernier délais à Jean Michel et à Marie Agnès pour la préparation des formulaires et pour être mis sur le site.

3. Proposition de nouveau contrat : glaces et sorbets

Un producteur de lait de Casteide Candau associé à 3 producteurs est venu présenter sa ferme. En 2010, reconversion en bio et projet de fabrication de sorbets et glaces destinés à la vente sur la ferme, sur des points de ventes et à des restaurateurs.

Séduits par ses glaces que nous avons dégustées lors de la distribution, nous décidons de faire un sondage auprès de tous les Amapiens et envisageons une distribution tous les deux mois. Fabien Grosjean et Isabelle Molin qui s'occupaient du contrat noisette sont prêts à s'en occuper. Marion Turpain a également proposé son aide.

4. Budget

Le solde actuel est de 500 euros environ mais toutes les cotisations des producteurs ne sont pas encore rentrées. (Cotisation proportionnelle au chiffre d'affaires). 6 euros pour les Amapiens
Les dépenses ont été consacrées à l'achat de matériel informatique, aux frais de poste et au vin chaud du début de l'année.

5. Point sur l'applicatif informatique

Les bénévoles sont satisfaits et c'est surtout pour les plannings que cela nous facilite la vie bien que cela reste un gros travail fastidieux pour Marie Agnès et Marie Claude.

Le Centre social accepte que l'on laisse le matériel informatique dans les locaux de la cyber base

6. Publicité

Une information sur les signatures sera faite dans les quotidiens locaux et sur le site d'information de la commune.

C TOUT....C Déjà pas mal !!!!!